

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES**
Direction des Ressources humaines

Monsieur Samuel BERAU
Ingénieur principal territorial
Chef du service Maintenance et sûreté
Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux
Direction générale adjointe des Ressources

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur BERAU, ingénieur principal territorial, Chef du service Maintenance et sûreté, à l'effet de signer :
tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BERAU, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée dans la limite de 5 000 € HT, par :

- Monsieur Sébastien HAMELIN, technicien territorial, Adjoint au Chef du service Maintenance et sûreté, à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Monsieur Patrick OGER, technicien principal de 1^{ère} classe territorial, Chef du bureau Sûreté et gestion des risques,
- Monsieur Jean-Luc REUNGERE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe territorial, Chef du bureau Régie technique,
- Madame Magalie GRIGNAULT, rédacteur territorial contractuel, Chef du bureau Administratif,
- Monsieur Gilles DECARA, ingénieur territorial contractuel, Chef du bureau Energie.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur BERAU à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BERAU, Monsieur HAMELIN, Monsieur OGER, Monsieur REUNGERE, Madame GRIGNAULT et Monsieur DECARA, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe.

Le Président du Conseil départemental,

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le **18 AOUT 2023**
après dépôt en préfecture le **18 AOUT 2023**
après publication ou notification le **22 AOUT 2023**



Dominique LE MÈNER